



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 077-217702117-20250129-2025_01_8_03-DE

Direction de la coordination
des services de l'État

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Arrêté préfectoral n° 2021-54/DCSE/BPE/IC du 22 octobre 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS)

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

VU le décret du président de la République du 14 mai 2019 portant nomination de Monsieur Cyrille LE-VÉLY, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU le décret du président de la République du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement, précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU l'arrêté préfectoral n°21/BC/072 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille LE VÉLY, Secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

VU les courriers en date du 13 janvier 2021 de consultation des présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des maires des communes concernés en Seine-et-Marne ;

VU les courriers en date du 15 février 2021 de consultation des propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de secteurs d'information sur les sols ;

VU la consultation du public réalisée du 15 février au 15 avril 2021 par voie électronique sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne ;

Considérant que les remarques des maires, des présidents des EPCI, des propriétaires et du public ont été prises en compte par la DRIEAT ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement les risques pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre, notamment en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant le rapport de l'inspection des installations classées du 30 septembre 2021 proposant la création de SIS sur plusieurs communes de Seine-et-Marne,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, 227 secteurs d'information sur les sols sont créés dans le département de Seine-et-Marne. Ils sont précisés en annexe 1 du présent arrêté.

Ils complètent la liste des secteurs d'information sur les sols créés par arrêtés préfectoraux n° 18/DCSE/IC/027 du 13 avril 2018 et n° 2019/ 84/DCSE/BPE/IC du 18 décembre 2019.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information des sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur dans les communes concernées.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITE

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des Établissements publics de coopération intercommunale, pour les secteurs d'information sur les sols qui les concernent.

Le présent arrêté est également :

- affiché pendant un mois dans les mairies concernées.
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage, par courrier à lui adresser 43, rue du Général de Gaulle à Melun (77 000) ou au moyen de l'application <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne, les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les maires des communes concernées en Seine-et-Marne, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, la Cheffe de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 22 octobre 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Cyrille LE VÉLY

Destinataire d'une copie pour information :

- Madame et Messieurs les sous-préfets de Seine-et-Marne,
- Mme la Cheffe du Service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de Seine-et-Marne
- Mme la directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
- M. le Directeur du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,
- Mme la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,
- Mme la Cheffe de l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France

COUBERT	77SIS08278 LA GRANGE LE ROI
	77SIS10857 SOCIETE INTERTUBE
COULOMMIERS	77SIS08578 GAZ DE FRANCE (GDF)
	77SIS08585 LIDL COULOMMIERS
	77SIS08590 SCA VALFRANCE
	77SIS08595 SCA VALFRANCE
	77SIS08628 ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES DE GAULLE
COURQUETAINE	77SIS11095 SNCF
CROISSY-BEAUBOURG	77SIS10800 Société SERRE AFAC
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	77SIS10954 SECIP
EGREVILLE	77SIS11075 CPE (ex Ets Letang)
ESBLY	77SIS10867 RIESTER
	77SIS10876 RIESTER
FERRIERES-EN-BRIE	77SIS10964 EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ILE-DE-FRANCE/CENTRE
FONTAINEBLEAU	77SIS08580 SHELL
	77SIS08586 HAMARD
	77SIS08588 CITROEN (MALLIER puis SNSA) anciennement MARTY Pierre
	77SIS08623 METALLERIE ET SERRURERIE MONTAIGUT
FONTENAY-TRESIGNY	77SIS10955 FINANCIERE PORTEFOIN (ex Engelhard-Clal)
	77SIS10969 SOCOMAC
	77SIS10976 STATION SERVICE CANARD
FUBLAINES	77SIS08520 PETROREP
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	77SIS08289 TERRES POLLUEES EXCAVEES DU SITE DU PLESSIS PATE
	77SIS08513 STATION SERVICE RELAIS GRANDPUITS 2
GRETZ-ARMAINVILLIERS	77SIS08620 ASS INGENIERIE (ex Cellochrome)
GREZ-SUR-LOING	77SIS08608 BOULAY PLASTIQUES
	77SIS08625 METALA
GUIGNES	77SIS08741 DELEK FRANCE STATION SERVICE BP
	77SIS08763 SOCIETE MATERIAUX SERVICES
ISLES-LES-VILLENVOY	77SIS10975 SAFER
	77SIS10985 SCI QCENTER (ex Norminter)
JABLINES	77SIS11148 ANCIENNE DECHARGE D'ORDURES MENAGERES
JUTIGNY	77SIS11071 ERRIC
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	77SIS10884 ANCIENNE USINE A GAZ
LA GRANDE-PAROISSE	77SIS07868 SERAM
	77SIS08000 HELIO 91
	77SIS08008 AGOGUE
	77SIS11191 CARRIERES SEMC
LA HOUSSAYE-EN-BRIE	77SIS08614 GARAGE STATION SERVICE TRIPIER



Identification

Identifiant	77SIS08289
Nom usuel	Terres polluées excavées du site du PLESSIS PATE
Adresse	-
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	GRANDPUITS BAILLY CARROIS - 77211
Autre(s) commune(s)	AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS - 77010
Caractéristiques du SIS	<p>Le 1er juillet 2001, un incident du pipeline reliant les raffineries du Havre et de Grandpuits conduit à la pollution de 21 000 tonnes de terres par des hydrocarbures (250 000 litres de pétrole brut répandu) sur la commune du PLESSIS PATE (91) Les teneurs moyennes relevées en Hydrocarbures totaux varient entre 20 000 ppm et 50 000 ppm. L'ensemble de ces terres excavées ont été transférées sur des parcelles mitoyennes à la raffinerie Total de Grandpuits qui servaient déjà à l'épandage des boues huileuses de la station d'épuration du site.</p> <p>La réception de ces terres est encadrée par un arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 5 juillet 2001. Cet arrêté prévoit en autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un aménagement des zones de réception (géomembrane et géotextile), - la définition d'un plan de gestion. <p>Aussi, un traitement biologique des terres est mis en place ainsi qu'un suivi piézométrique. Il est acté que la charge polluante ne permettra pas de banaliser ces terres polluées.</p> <p>En mars 2019, l'exploitant fait réaliser des analyses de sols sur ces parcelles. Ce rapport met en exergue une pollution résiduelle en hydrocarbure avec des teneurs ponctuelles pouvant aller jusqu'à 1100 mg/kg de MS (matières sèches). Les valeurs singulières en mercure, zinc et cuivre ont ponctuellement été relevées sur certains sondages au niveau des horizons surfaciques.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	Site dédié à la mise en place d'une ferme photovoltaïque. Nécessité de réaliser une nouvelle analyse des risques si une remise en culture des parcelles est décidée.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 695293.0 , 6832608.0 (Lambert 93)

Superficie totale 588632 m²

Perimètre total 5905 m

Liste parcellaire cadastral

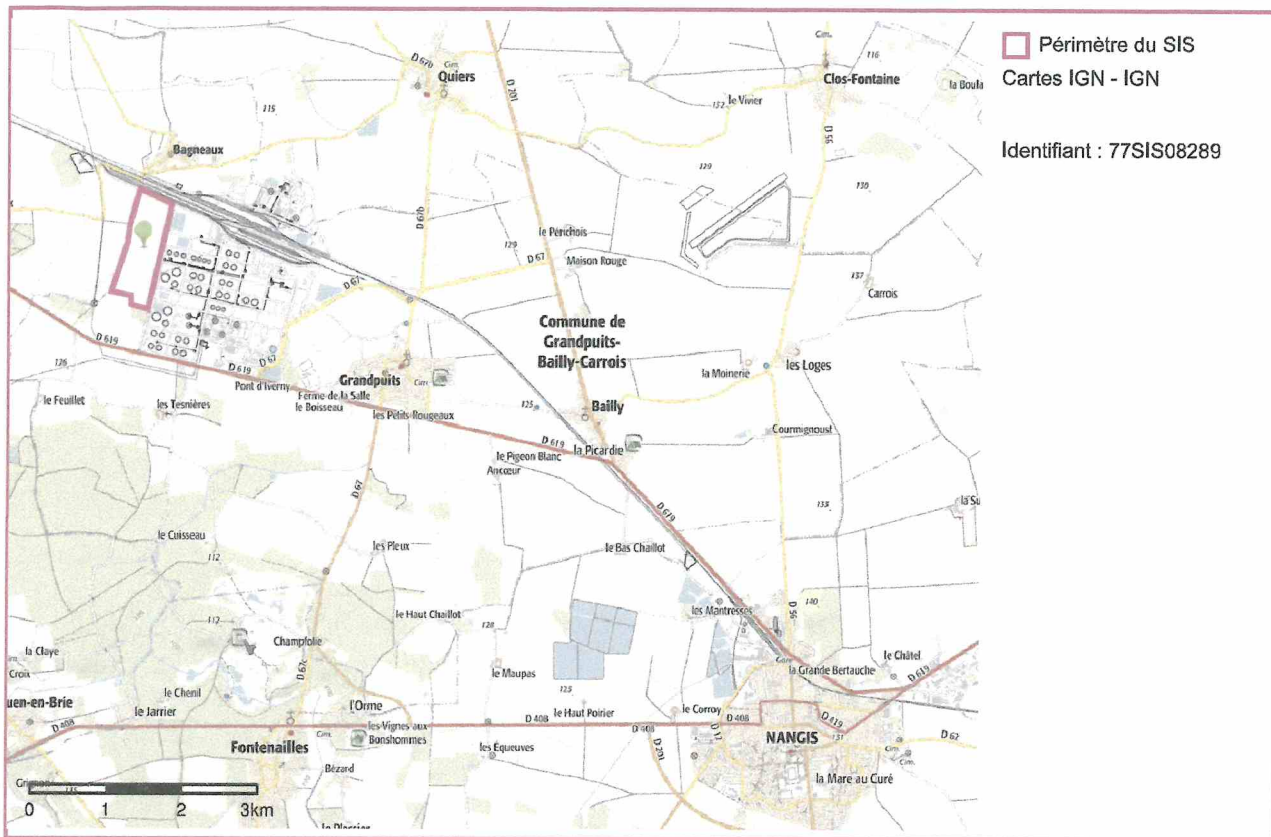
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	382	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	232	28/05/2019
GRANDPUITS BAILLY CARROIS	ZA	16	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	238	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	239	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	242	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	241	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	233	28/05/2019
GRANDPUITS BAILLY CARROIS	ZA	9	28/05/2019
GRANDPUITS BAILLY CARROIS	ZA	10	28/05/2019
GRANDPUITS BAILLY CARROIS	ZA	11	28/05/2019
AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	0B	240	28/05/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Rapport d'analyse		Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	77SIS08513
Nom usuel	Station-service Relais Grandpuits 2
Adresse	D619
Lieu-dit	
Département	SEINE-ET-MARNE - 77
Commune principale	GRANDPUITS BAILLY CARROIS - 77211
Caractéristiques du SIS	<p>Station service « Relais Grandpuits 2 » ancien site de la société Total Marketing France située sur la D619 (ex RN19). La station-service est en cessation d'activité depuis le 30 septembre 2016.</p> <p>Un diagnostic initial des sols et des eaux souterraines a été réalisé afin de contrôler la qualité de ces milieux autour des infrastructures actuelles et anciennes de la station-service. Le diagnostic consistait en la réalisation de sondages entre 2 et 6 m de profondeur. Les résultats des analyses ont mis en évidence des pollutions principalement en hydrocarbures (allant jusqu'à 7300 mg/kg MS) et xylènes (allant jusqu'à 400 mg/kg MS). Selon le bureau d'étude en charge des investigations 11 400 t de terres polluées ont été évacuées du site vers un centre de traitement agréé. D'après le rapport du bureau d'étude, 2 échantillons prélevés sur les terres utilisées pour le remblaiement des fouilles ont mis en évidence une anomalie considérée comme acceptable car les teneurs en sulfates et chlorures étaient inférieures aux seuils réglementaires pour considérer ces remblais comme inertes. Selon les résultats, une absence de risques pour un usage futur comparable à celui de la dernière période d'exploitation (station-service) est constatée. Conformément à ce qui a été annoncé par la Société Total Marketing France, des travaux ont donc permis de réhabiliter le site pour un usage strictement industriel, conformément à ce qui est prévu par les articles R.512-66.-1 et suivants du Code de l'Environnement.</p>
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	<p>Cette cessation d'activité fait suite à la mise en œuvre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de la raffinerie et au site BOREALIS.</p> <p>Lors de la visite d'inspection l'exploitant a indiqué que le site sera vendu ou cédé à la Mairie puis probablement à un agriculteur. En conséquence l'Inspection des Installations Classées a proposé à Mme la Préfète de Seine et Marne de rappeler au maire de GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS en tant qu'éventuel futur propriétaire du terrain, qu'en cas de changement d'usage du terrain par le futur occupant (agriculture, habitation), de nouvelles études (telle qu'une Analyse des Risques Résiduels [ARR]) permettant de connaître le risque sanitaire pour les futurs occupants (adultes, enfants) voire les conséquences liées à l'ingestion de produits issus de cultures provenant de ce terrain, ainsi que des nouveaux travaux de</p>

réhabilitation des sols pourront s'avérer
la législation en vigueur.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7703574	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7703574

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	695835.0 , 6831526.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4497 m ²
Perimètre total	341 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRANDPUITS BAILLY CARROIS	ZI	16	10/04/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Emplacement géographique station service		Oui
Plan des sondages		Oui
Cartographie des résultats des analyses et plan des sondages		Oui
Résultats des prélèvements au droit de la zone de dépotage		Oui
Résultats des prélèvements au droit des événements		Oui
Résultats des prélèvements au droit de l'ancien et nouveau séparateur		Oui

Cartographie

